

Election des membres usagers de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers.

Conseil académique du 20 janvier 2022

Délibération 2022/01/CAC-004

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4, L.712-6-1, R811-14 et suivants ;
Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;
Vu l'arrêté n° 2021-JMB-165 du 17 décembre 2021 proclamant les résultats de l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'université ;
Considérant que les usagers sont choisis par et parmi les représentants des usagers titulaires et suppléants du conseil académique ;
Considérant que la moitié des sièges au sein du collège usagers est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes ;
Vu les candidatures ;*

Après avoir voté, les conseillers usagers titulaires et suppléants élisent les huit personnes dont les noms suivent pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Collège n°3 : Représentants des usagers

Femmes :

- BRODCORNE Kensya : 10 voix
- HAURET-CLOS Louanne : 10 voix
- LEON Morgane : 10 voix
- TIXIER Fanny : 10 voix

Hommes :

- DI PALMA Théo : 10 voix
- HENNIA Ayman : 10 voix
- MARIBON FERRET Fabio : 10 voix
- RAUTUREAU Gabriel : 10 voix

Toulouse, le 20 janvier 2022

Le Président,


Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 79
Nombre de membres présents ou représentés : 63

Nombre de voix favorables : 10
Bulletins blancs : 0